

NUMERO 38

Année 2011

AVRIL - MAI - JUIN

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

SOMMAIRE



edito

Le salon de l'Agriculture vient de fermer ses portes. Il laissera un goût amer. En effet, l'association France Nature Environnement, financée par le ministère du même nom, a choisi cet événement pour faire une campagne de communication «choc» contre les filières agricoles. Cette campagne de communication : 170 000 euros et 6 visuels dans trois stations du métro parisien ont fait un buzz médiatique sans précédent contre les filières agricoles et notamment la filière viande.

Ainsi, deux ans après l'appel de deux végétariens Paul McCartney et Rajendra Pajauri qui avaient milité pour « une journée sans viande », puis la Une de l'hebdomadaire Les Inrockuptibles : «Manger de la viande tue», et enfin l'essai du romancier américain Jonathan Safran Foer : «Faut il manger des animaux ?», notre filière doit faire face à une nouvelle violente attaque médiatique.

Qui se cache derrière ces campagnes, qui a intérêt à faire chuter la filière viande ? L'adage dit « cherchez à qui profite le crime et vous trouverez le coupable ». Premièrement, jamais une étude scientifique n'a démontré que la consommation de viande était nocive à la santé. Deuxièmement, imputer une partie importante des gaz à effet de serre aux ruminants reste aussi à prouver. Troisièmement, les filières agroalimentaires sont pourvoyeuses de centaines de milliers d'emplois. Quatrièmement, à écouter toutes les enquêtes scientifiques, le mieux serait d'arrêter définitivement de manger... En tout cas pour ma part, grand mangeur de viande devant l'éternel, il ne faudra pas compter sur moi pour changer mes habitudes alimentaires et je vous invite tous à continuer de déguster côtes de bœuf, pot-au-feu, gigots d'agneau, carrés de veau et tout ce qui fait exploser de joie nos papilles...

Lionel LAURENT

Responsable publication — Cyril GRAFF

Comité de rédaction — Lionel LAURENT, Christophe PERINO, Marc PETRY

Avec la participation de nos collaboratrices admnistratives

Tirage — 700 exemplaires

Réalisation — CAPE COD, 14 rue Lentz, L-3509 DUDELANGE

Actualité Filière Viande

La viande d'origine française a un logo :

Viande de Porc Française — VPF — Fiers de nos éleveurs

Les débats sur l'étiquetage de l'origine des viandes et le positionnement de VPF ont donné lieu à de nombreuses discussions entre les différents maillons de la filière porcine française au cours de ces dernières semaines.

Ces discussions se sont conclues lors de l'Assemblée Générale de l'association VPF qui s'est tenue mardi 22 mars 2011 et du Conseil d'Administration d'INAPORC du 23 mars 2011. L'ensemble des familles de la filière a décidé d'associer le logo VPF à l'identification de l'origine des viandes de porc française (viandes issues de porcs nés, élevés, abattus, découpés et le cas échéant transformés en France) en limitant les exigences au seul respect de la garantie de l'origine française.

Les éleveurs ont quant à eux demandé à garder l'ancien cahier des charges VPF pour la production et à lier le paiement de plus-value de deux centimes d'euros par kilogramme à son respect.

Ainsi, l'association VPF aura à sa charge de faire respecter ces deux niveaux, à savoir :
- les conditions d'utilisation du logo VPF comme logo garantissant l'origine française de la viande vendue à l'état frais ou entrant dans la fabrication de produits transformés,
- le respect du cahier des charges production anciennement VPF.

A travers cette décision, le logo VPF devient une des modalités de l'étiquetage de l'origine française des viandes (cf. : accord interprofessionnel sur l'étiquetage de l'origine des viandes de porc signé le 15 décembre 2010 par les familles de l'interprofession nationale), modalité que les opérateurs amont de la filière souhaitent voir privilégier.

Par ailleurs, il est important de préciser qu'à l'occasion de l'Assemblée Générale du 22 mars, la FICT et la CNCT sont devenues membres de l'association VPF.

>>> (source www.agri85.fr)

Le logo Viande de Porc Française ou VPF devient l'unique marqueur de l'origine France de la viande de porc, dès ce 22 mars, ont affirmé la Fédération Nationale Porcine (FNP) et le Syndicat national des industriels de la viande (Sniv-SNCP). VPF signifiera « porcs nés, élevés, abattus, découpés, désossés en France », résume le Sniv-SNCP dans un communiqué de presse du 18 mars. La FNP affirme de son côté, dans un communiqué du 21 mars, que « le logo VPF devrait ainsi devenir l'unique identifiant de l'origine française des viandes de porc ce qui permettra son apposition sur l'ensemble des produits. Les éleveurs de porcs seront très vigilants sur l'application rapide du logo de façon systématique dans les linéaires. » Actuellement le label VPF correspond à un cahier des charges précis qui signifie une plus value pour l'éleveur de 0,02 cts euros/kg carcasse. Selon Jean-Michel Serres, président de la FNP, 92 % des porcs français sont produits sous ce cahier des charges. Cet accord devrait être entériné aujourd'hui lors de l'Assemblée Générale de VPF.

>>> (source www.agri72.fr)

Séminaire Annuel



Les 4 & 5 février 2011, nous avons réuni comme chaque année lors de notre séminaire, l'ensemble de nos Responsables de Site de production. A cette occasion la Direction du Groupe et le Service QHS Groupe ont présenté les résultats opérationnels, économiques et sécurité de l'année 2010. Ensuite les objectifs pour cette année 2011 ont été clairement affichés et argumentés afin d'obtenir l'adhesion de toute l'assemblée.

Cette réunion permet à chacun de se rencontrer, d'échanger sur son quotidien professionnel au sein de notre Groupe, mais également de tisser des liens avec des collègues que l'on voit peu, voire qu'une seule fois dans l'année.

Ce moment privilégié de rencontre, d'écoute et de partage est apprécié par tous et nous nous donnons d'ores et déjà rendez vous en 2012 pour le prochain débriefing de la Direction. Nous félicitons l'ensemble de nos Responsables et leurs collaborateurs pour leur participation active dans le développement de notre Groupe.

TRADEVIA

Points Retraite

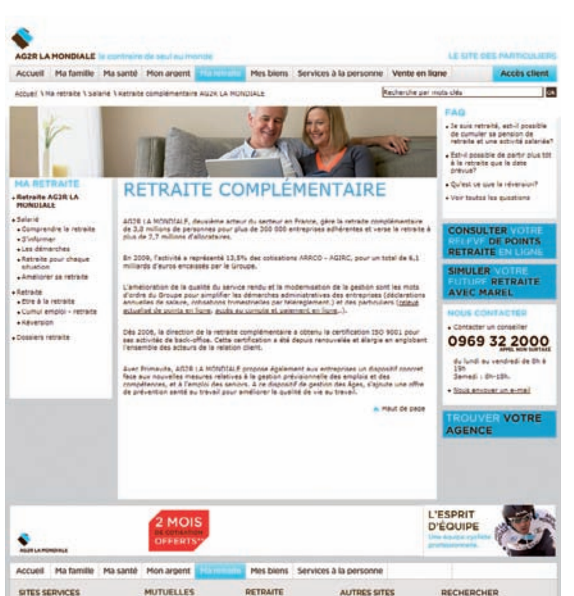
Consultez-les en ligne !



Pour connaître vos points retraite ISICA,

1) Vous pouvez vous rendre sur le site **www.ag2rlamondiale.fr**

Sur la page d'accueil, sélectionnez «Particuliers / Ma retraite / Je suis salarié / CONSULTER VOTRE RELEVE DE POINTS RETRAITE EN LIGNE»
Pour votre première connexion, vous devez vous inscrire en remplissant un formulaire, à la suite de quoi, vous seront communiqués un mot de passe et un code d'accès.
Dès réception de ces éléments, vous pourrez retourner sur le site de l'Ag2r LA MONDIALE pour vous identifier et consulter vos points retraite.



2) Téléphoner directement à ISICA au 09-74-50-20-01 muni de votre numéro de sécurité sociale pour demander un relevé de carrière.

CHANGER NOTRE REGARD

Groupe PEACE

Travailleurs Handicapés

Accueil et insertion dans nos équipes

Notre Groupe a toujours eu une politique volontariste dans le reclassement de nos salariés qui, à la suite d'une maladie, d'une opération ou d'un accident, ne peuvent plus assumer leur tâche en l'état. Ces reclassements se font en mettant tout en œuvre soit dans l'aménagement du poste, lorsque c'est possible, soit dans le reclassement de ces salariés à un autre poste.

Mais notre Groupe, surtout au travers de la société TRADEVIA œuvre aussi à l'insertion de travailleurs handicapés. Ainsi, l'effectif des travailleurs handicapés sur la société TRADEVIA est passé de 4 en 2007 à 13 en ce début 2011, atteignant ainsi l'obligation légale imposée en France et qui pour TRADEVIA est de 13 travailleurs handicapés. Un nouvelle embauche est prévue courant avril 2011, ce qui portera le nombre de travailleurs handicapés à 14.

Cette obligation légale, en France, est de 6% des effectifs sous peine d'une contribution financière correspondant à 500 fois le SMIG horaire (500 x 9 = 4.500 euros) par travailleurs handicapés manquant dans l'entreprise.

L'insertion de ces travailleurs demande de la compréhension de la part des salariés qui vont devoir travailler à leurs cotés. Cet effort de compréhension ne sera que passager, le temps nécessaire pour qu'ils prennent la pleine mesure de leur poste En effet, tous les travailleurs handicapés que nous avons recrutés et mis en place dans TRADEVIA et dans le Groupe ont fini par occuper leur poste à 100%, méritant le respect de chacun d'entre nous.

Nous attirons votre attention sur ce point et vous demandons de vous en souvenir...Car cela pourrait arriver à chacun d'entre nous, ou à une personne qui nous est chère et que l'on voudrait voir respectée. La direction sera très vigilante sur cela et sévère en cas de manquement au plus simple des respects.

CESATEC

Fourniture AFFICHEURS PARKING

Parking TGV AVIGNON



CESATEC poursuit sur sa lancée, après un très bon début d'année, le carnet de commandes n'a jamais été aussi conséquent. Le CA 2011 devrait battre tous les records et atteindre un niveau jamais connu sur la société depuis sa création.
Le premier trimestre a concentré sa fabrication sur la livraison de plus de 250 boîtiers pour un parking situé à Toulouse. Et nous achevons cette semaine la fourniture du Parking TGV de la ville d'AVIGNON (voir photo) avec la réalisation de plus de 50 caissons d'affichage sur mâts traversants du plus bel effet.

Nous vous avions annoncé la signature d'un contrat de plus de 45 totems sécurité pour le Groupe ARKEMA France et nous nous voyons confier à présent la réalisation de l'ensemble des panneaux sécurité ARKEMA Europe. Tout laisse à penser, d'après nos sources, que la réussite des projets français et européens nous ouvrira les portes d'un contrat hors UE pour équiper les sites du groupe ARKEMA Internationnal.

Nous renouvelons nos encouragements à tous nos collaborateurs de la société CESATEC qui doivent faire face à cet accroissement d'activité mais qui ne peuvent que s'en réjouir et voir la pérénité de leurs emplois s'établir dans la durée. Nous prévoyons de renforcer les équipes très rapidement pour faire face à ces nouvelles commandes.

TRADEVIA

Repas de fin d'année

Equipe MADRANGE

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion pour nos collaborateurs de se retrouver autour d'un bon repas. L'équipe MADRANGE n'en loupe jamais un !
La bonne humeur et l'envie de se voir en dehors du travail ont dominé cette belle soirée organisée dans un restaurant chinois de Limoges.



Groupe PEACE

Prime de parrainage

par Lionel LAURENT

Comme régulièrement dans cette lettre, la direction tient à rappeler qu'il existe une prime de parrainage au sein du Groupe P.E.A.C.E. Cette prime a été mise en place il y a déjà de nombreuses années afin de récompenser financièrement les salariés qui s'impliquent dans le recrutement. En effet, vous connaissez les difficultés que nous rencontrons devant le manque de professionnels qualifiés pour faire face aux besoins du Groupe et satisfaire les clients.

Ainsi pour toute personne recrutée par l'intermédiaire d'un collaborateur du Groupe, celui-ci se verra attribué une prime à la seule condition que la personne recrutée reste au moins trois mois dans l'entreprise. La prime est de :



- 150 euros pour le 1er recrutement
- 150 euros pour le 2ème recrutement
- 150 euros pour le 3ème recrutement
- 150 euros pour le 4ème recrutement
- 500 euros pour le 5ème recrutement
- 150 euros pour le 6ème recrutement
- 150 euros pour le 7ème recrutement
- 150 euros pour le 8ème recrutement
- 150 euros pour le 9ème recrutement
- 1000 euros pour le 10ème recrutement

Comme vous le constatez les primes sont très intéressantes et c'est un moyen pas fatiguant, en tout cas moins fatiguant que de désosser, de gagner de l'argent.

Or, force est de constater que le parrainage fonctionne peu alors que chacun voudrait gagner plus. Donc, comme l'argent ne tombe pas du ciel, à vous de jouer et comme dirait la Française de Jeux « 100% des gagnants ont tenté leur chance !».

Groupe PEACE

Autoroutes Belges

Une vignette de plus !





Péage à 500 m

Rouler en Belgique va coûter cher

A partir de 2013, la Belgique va mettre en place une «vignette électronique» pour les véhicules belges et étrangers, qui circulent sur les autoroutes et voies rapides.

«Les trois Régions belges se sont accordées sur l'instauration d'un péage routier», a indiqué le Ministre wallon du Budget et des Finances, André Antoine.

Le principe est déjà approuvé à Bruxelles et doit être soumis au gouvernement wallon ce jeudi, puis au gouvernement flamand vendredi.

Pour les poids-lourds, le système d'eurovignette se transformera en taxation au kilomètre et les véhicules légers seront soumis à une taxation à la durée par le biais d'une vignette électronique.

Cela concerne aussi bien les véhicules belges que les véhicules étrangers. Ils devront donc s'acquitter d'une taxe pour payer l'utilisation et participer à l'entretien de la route. Bruxelles recevra ainsi 10% des recettes, la Wallonie 38% et la Flandre 52%.

Les «taxes de circulation» payées par les Belges (qui varient en fonction de la puissance du véhicule) seront aussi remplacées par une fiscalité plus «verte», pour les inciter à acheter des véhicules moins polluants.



Cartes d'Imposition

Salariés luxembourgeois



>> **La carte d'impôt, principe de fonctionnement**

Chaque salarié luxembourgeois doit être en possession d'une fiche de retenue d'impôt, appelée aussi «carte de retenue d'impôt» ou «carte d'impôt» et la remettre, après vérification des inscriptions y figurant, à son employeur.

Cette fiche d'impôt délivrée par l'administration fiscale, détermine le taux d'imposition applicable à vos revenus, calculé en fonction de votre situation familiale. A défaut de fournir cette fiche de retenue à l'employeur dans les 3 mois suivant l'embauche, ce dernier est tenu d'appliquer un taux d'imposition forfaitaire de 33%.

L'autorité compétente délivrant la fiche de retenue d'impôt pour les salariés non résidents, c'est à dire ceux qui ne sont pas domiciliés au Luxembourg, est l'Administration des Contributions, bureau des non-résidents, 5, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg tél.: 00352 40 80 01

>> **Descriptif de la démarche**

> **S'il s'agit de votre premier emploi au Luxembourg**

Les services administratifs d'Intermeat Services vous adressent lors de votre entrée dans la société un formulaire de demande de retenue d'impôt que vous devez compléter selon les instructions, dater et signer. Vous devez ensuite le retourner avec les pièces justificatives demandées à l'Administration des Contributions qui établira alors votre fiche de retenue d'impôt.

> **Vous êtes déjà salarié luxembourgeois** et vous avez déjà reçu une fiche de retenue d'impôt pour l'année précédente.

L'Administration des Contributions Directes vous a alors envoyé, à la mi-octobre 2010, une lettre de validation reprenant les données dont elle disposait.

Si ce document reprenait des données incorrectes ou incomplètes, vous étiez invité à faire parvenir les corrections, dans les plus brefs délais à l'Administration. Cette lettre, dûment remplie et signée, devait être ensuite renvoyée au bureau d'imposition RTS Luxembourg non-résidents, sinon aucune fiche de retenue d'impôt ne peut être établie pour l'année 2011.

Si vous n'avez jamais reçu la lettre de validation, vous devez impérativement formuler une nouvelle demande en obtention d'une fiche de retenue d'impôt auprès du bureau d'imposition RTS Luxembourg non-résidents. Nos services administratifs restent à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

> **Faire modifier la fiche de retenue d'impôt**

A réception de la fiche de retenue d'impôt, vous devez vérifier les inscriptions qui y figurent.

Etant donné qu'il est strictement interdit d'apporter une modification quelconque à ces inscriptions, toute rectification est à réclamer sans délai auprès de l'Administration. Tous les changements d'état civil de même que d'autres changements ayant une influence sur le Groupe d'impôt du salarié, et qui se produisent après l'établissement de la carte d'impôt, doivent être déclarés, avec production de pièces à l'appui, à l'administration des Contributions Directes.

> **Changer d'employeur ou quitter un emploi**

Si vous quittez votre emploi en cours d'année, l'employeur devra vous rendre votre fiche de retenue d'impôt dûment complétée. Cette fiche de retenue d'impôt doit ensuite être remise au nouvel employeur au Grand-Duché de Luxembourg.

Si vous ne travaillez plus au Grand-Duché de Luxembourg, vous devez remettre la fiche de retenue d'impôt au bureau RTS non-résidents.

Gestion du matériel

EXTRANET

Groupe PEACE

Présenté lors du dernier séminaire RSP à Amnéville le 5 février 2011 par notre Responsable Informatique Groupe, l'extranet va être lancé dans les prochains jours.

Pour rappel, un extranet est un site Internet permettant d'accéder aux services de l'entreprise, et ce, depuis n'importe quel ordinateur connecté au web.

L'extranet du groupe PEACE, réservé aux Responsables de Site, (dont les accès ainsi que le manuel d'utilisation seront adressés par courrier) permettra de consulter les documents du classeur de procédure RSP, mais aussi et surtout, de pouvoir établir les commandes de matériel de manière interactive.

Pour toute question, vous pouvez contacter Arnaud par mail : **aseemann@groupe-peace.com** ou par téléphone au **00352 52 30 37**

Parc auto

Changement de pneus été

Groupe PEACE

Avec les beaux jours il est bientôt temps de procéder au remplacement de vos pneumatiques hiver par des pneumatiques été.

Les températures augmentant à partir du printemps, vos pneux hiver vont se détériorer très rapidement, et vous risquez l'accident.

Nous vous rappelons que les pneus été doivent être en bon état et présenter une usure régulière et surtout < à 50 %.

Nous en profitons pour vous demander de redoubler de prudence au volant et de vous arrêter dès que nécessaire.

Carnet blanc

Tous nos voeux aux heureux époux

Groupe PEACE

M. Dominique HENRY a épousé Fanny le 19 mars 2011
(Salarié société TRADEVIA)

M. Sébastien SCHNURR a épousé Céline le 20 novembre 2010
(Salarié société INTERMEAT Services Luxembourg)

Tous nos voeux de bonheur aux heureux mariés.



Carnet rose

Groupe PEACE



Anthony PAQUET le 28 janvier 2011

Léo BERNARD le 28 février 2011

Laly JOURETZ le 02 mars 2011

Oliana GUISGAND le 14 mars 2011

Nous souhaitons tous nos voeux de bonheur aux heureux parents et la bienvenue à tous les bébés.

Groupe PEACE

Notre Client :

POUJOL EST à Sarreguemines (57) Moselle France

le site de production :

POUJOL EST

Site de production



Responsable de Site :
Gilles RICHARD

Effectif moyen :

30 collaborateurs

Type de production :

Désossage/ Parage BOEUF

Volumes :

200 T / hebdo.

Nos collaborateurs :



Groupe PEACE

Insertion Travailleurs Handicapés

Site de production COPVIAL à Holztheim (67)

Comme M. LAURENT le rappelle en page 2, nous mettons tout en oeuvre pour accueillir un nombre toujours plus important de travailleurs handicapés. Vous savez que le service QHS Groupe apporte le plus grand soin dans le recrutement de collaborateurs souffrant de handicap ; le plus souvent légers pour être en adéquation avec notre environnement de travail industriel et les risques inhérents à notre activité.

Nous collaborons avec les services des structures régionales CAPEMPLOI qui nous accompagnent dans le recrutement et la mise en place de collaborateurs handicapés.

Nous avions recruté avec succès deux collaborateurs qui sont, à ce jour en activité sur le site ELIVIA à Mirecourt : il s'agit de Messieurs Fabien DIDIER et Xavier REMY. Nous pouvons dire qu'à ce jour que leur intégration au sein de nos équipes est un exemple à suivre, surtout quant à leurs facultés et capacités d'adaptation. Nous sommes fiers de les compter parmi nos meilleurs collaborateurs.

Seul bémol, rappelé par M. LAURENT dans son article (lire en page 2), quelques «plaisantins» que nous qualifions d'imbéciles, n'ont pas toujours adopté un comportement très respectueux envers nos deux collaborateurs. Je pense qu'ils se reconnaîtront. Nous espérons qu'à ce jour la situation est définitivement rentrée dans l'ordre et nous les prévenons, une nouvelle fois, que nous sanctionnerons sévèrement tout comportement de ce type sur le lieu de travail.



Ce mois ci nous avons eu le plaisir d'accueillir M. GULTEKIN Tayyar (à droite sur la photo) sur le site COPVIAL à Holtzheim. Tayyar a été formé au poste de machiniste sur dénerveuse et malgré son handicap (il est sourd et muet), il a parfaitement réussi son intégration dans l'équipe de travail, il est vrai, bien épaulé par Alexandre ME (à gauche sur la photo), le Responsable de Site et par sa collègue Lucrétia.

Nous les remercions pour leur travail de formation, d'intégration et pour la qualité de l'accueil réservée à M. GULTEKIN.

Nous remercions également l'organisme URAPEDA qui a mis à notre disposition une interprète spécialisée dans la langues des signes et dont la présence a contribué à la bonne intégration de M. GULTEKIN.

Groupe PEACE

Risque Sécurité

Attention aux postures délicates



Nous avons dénombré l'an dernier un accident du travail sur le site SOBEVAL à Corbas au poste de casse des quartiers de VEAU.

Notre opérateur était de grande taille (NB : il vient de quitter notre société) et lorsqu'il devait séparer certaines pièces de viande, il était obligé de s'accroupir totalement, voire de poser un genou à terre. Dans cette posture son tablier de protection «tournait» et découvrait le bas de la cuisse et le genou. C'est dans cette position qu'il s'est blessé au genou, une blessure qui aurait pu être bien plus grave, heureusement il a pu reprendre rapidement son travail.

Suite à l'analyse de cet accident avec la victime, le service sécurité a consulté la société MANULATEX (notre fournisseur habituel d'EPI) afin qu'elle réalise un prototype de shorty ou de pantacourt à mailles inox qui viendrait protéger l'opérateur jusqu'en dessous du genou.

Un premier protype nous a été envoyé. Celui-ci répondait en partie à nos attentes. Toujours avec le salarié victime de l'accident, nous avons réfléchi à l'amélioration de ce prototype et fait une proposition technique à notre fabricant, proposition qu'il a immédiatement retenue.

Quelques semaines plus tard, nous recevions un pantacourt à mailles métalliques inox qui correspondait totalement à notre besoin. A ce jour l'opérateur occupant ce poste peut travailler en toute sécurité et voit ainsi son intégrité physique protégée.

Le fabricant a décidé, suivant notre phase de test, de commercialiser ce produit en tant que complément d'EPI homologué (c'est à dire que ce pantacourt ne dispense pas du port du tablier de protection, il l'accompagne obligatoirement pour former un ensemble plus sécurisant pour les postes de casse).

Aussi nous invitons, tous nos Responsables de Site de production, qui ont des collaborateurs occupant des postes de travail à risque où les postures de leurs collaborateurs peuvent découvrir la cuisse et le genoux (par rotation du tablier de protection), à passer commande de ce complément d'EPI «PANTACOURT CHAINEX ONE INOX».

Nous estimons que certains postes de travail sur DESSOSYSTEM (TECHNOMATIC) nécessitent le port de ce type de protection, idem pour les sites de production avec systèmes de désossage vertical suspendu et postes de casse sur gros quartiers (touchant le sol pour certains). Pour de plus amples renseignements sur cet EPI, veuillez contacter le service Sécurité par mail **securite@groupe-peace.com** ou aux numéros de téléphones habituels.



Groupe PEACE

Point Sécurité

Commentaires T1 - 2011

Résultats	Nb
TRADEVIA	3
INT.LUX.	2
INT.SUISSE	0
TOTAL	5

2011

Plafond (*)	Nbre
TRADEVIA	4
INT.LUX.	5
INT.SUISSE	0
TOTAL	9

(*) 7% des effectifs

CARAPEACE®

Tendance : Avis du service Sécurité Groupe

Passé le bilan quelque peu mitigé de l'année passée, il est temps d'envisager 2011 en rectifiant les dysfonctionnements observés en 2010.

Nous avons mis en place un plan d'action 2011 ambitieux, pour stopper la recrudescence d'accidents du travail sur les nouveaux collaborateurs ou sur les sites nouvellement ouverts. Lors de notre séminaire RSP en février nous avons passé en revue les résultats 2010 en soulignant très clairement les causes des accidents déclarés et en interpellant directement les RSP concernés par cette recrudescence. C'est le cas notamment sur les routes, avec des conducteurs imprudents voire pour certains inconscients. L'année 2011 sera placée sous le signe de la repression concernant ces comportements à risques. Notre plan d'action 2011 en terme de prévention sécurité et santé au travail s'articulera autour du risque routier et des risques liés à la consommation de substances illicites sur le lieu de travail.

Les membres du service Sécurité apporteront tout leur soutien aux RSP et à leur équipe pour regagner les niveaux de performance acquis sur les dernières années.

Notre plan d'action 2011 prévoit notamment des actions de prévention et de contrôles concernant la consommation de substances illicites. L'accent sera mis sur la prévention du risque routier et la mise sous surveillance des conducteurs n'adoptant pas un comportement responsable au volant.

Commentaires par société

TRADEVIA : La société avait affiché des résultats en dessous de nos espérances en 2010. Malheureusement l'année commence mal, avec notamment 3 AT sur le même site. Ce site a connu une modification de l'organisation de l'atelier ayant conduit à augmenter les risques professionnels. Le service Sécurité et la Direction sont à pied

Commentaires par société (suite)

TRADEVIA (suite) : d'oeuvre pour faire cesser les situations à risques liées à une mauvaise ergonomie de la ligne de production et de l'agencement de l'atelier. Les rendez-vous se multiplient ces dernières semaines pour faire comprendre à notre client les problèmes de sécurité que nous rencontrons. Nos réclamations ont été entendues et le client s'est engagé à apporter les modifications nécessaires dans les plus brefs délais. Espérons que cela soit très vite corrigé afin de sécuriser l'environnement de travail de nos collaborateurs.

INTERMEAT Luxembourg :
Cette année 2011, au regard du bilan 2010, annonce la mise en place d'une vigilance toute particulière sur le risque routier avec notamment la mise en place de "boîtes noires" dans les véhicules qui seront, par géolocalisation, surveillés en temps réel et en terme de conduite anormale, voir d'imprudences notoires et répétées. Les conducteurs de ces véhicules seront personnellement avertis de ces nouvelles mesures et pourront se voire retirer le véhicule de société sur le champ si des manquements graves aux règles de sécurité sont constatés.Nous notons également cette année un accident grave par coupure d'un salarié, qui se déplaçant avec son couteau, a glissé et s'est coupé sérieusement au bras. Cet accident aurait pu être encore bien plus grave ... Nous rappelons l'usage obligatoire de la grille porte-couteaux pour tous les déplacements.

INTERMEAT Suisse : 0 AT à ce jour... nous encourageons nos collaborateurs travaillant sur la Suisse à maintenir ce niveau de résultat.



Groupe PEACE

Formations professionnelles INTRA

Cahier des charges 100% Muscles par Bruno N.

Comme vous le savez, nous apportons le plus grand soin pour vous faire suivre des formations professionnelles en intra par le service de Formation Groupe. Les formations abordent les domaines de l'hygiène alimentaire, de la sécurité alimentaire, du respect du cahier des charges 100% muscles (pour viandes hachées), de l'affûtage / Affilage, de la sécurité du personnel.



La dernière formation en date vient de se dérouler sur le site POUJOL EST



à Sarreguemines (voir en page 3). L'ensemble de nos collaborateurs, sur deux sessions, a revisité avec le formateur CAPECOD, M. Bruno NARBERGER, le nouveau référentiel cahier des charges 100% Muscles V.2008 (INTERBEV).

Nous remercions l'ensemble de nos collaborateurs pour leur participation active.

D'autres formations seront dispensées tout au long de l'année 2011 sur les différents sites de production du Groupe.